

Conseils pour la planification successorale

1. Examinez votre testament avec un avocat. Est-il à jour? Tient-il compte de vos souhaits à l'égard de votre entreprise?
2. Demandez à votre avocat de préparer des procurations pour la gestion de vos affaires personnelles et financières.
3. Adressez-vous à un professionnel de l'assurance pour examiner vos besoins en la matière, pour vous et votre entreprise.
4. Mettez à jour la convention entre actionnaires pour tenir compte de tout changement apporté à votre plan de relève d'entreprise.
5. Examinez diverses stratégies de planification successorale, par exemple un gel successoral, avec votre comptable ou votre avocat.
6. Discutez de votre plan de relève et de votre plan successoral avec votre famille. La communication entre les membres de la famille est considérée comme un élément crucial pour réussir le transfert de votre entreprise.

Pour en savoir plus sur la planification successorale, prenez rendez-vous avec l'un de nos professionnels de BMO Banque privée.



1-800-844-6442



bmobanqueprivatee.com

BMO Banque privée est une composante de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Gestion de patrimoine est un nom de marque qui désigne la Banque de Montréal et certaines de ses filiales qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » et « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.